

BON DE GARANTIE DE VOTRE SIMBIOSE®

DOCUMENT À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT AU PROPRIÉTAIRE D'UNE SIMBIOSE®

Pour bénéficier de la garantie constructeur SIMBIOSE®, en tant que propriétaire d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif SIMBIOSE®, ce bon de garantie doit être dûment rempli et retourné à :
Société ABAS - PA Moulin Neuf 1 - 56130 PÉAULE.

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir choisi d'installer un dispositif d'Assainissement Non Collectif SIMBIOSE®.

Pour vous apporter entière satisfaction et lui assurer une longévité de traitement de vos eaux usées, nous vous proposons de bénéficier de notre garantie constructeur et de recevoir notre proposition de contrat d'entretien annuel de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif SIMBIOSE®.

Deux (2) possibilités s'offrent à vous :

- nous retourner, par courrier affranchi au tarif en vigueur à l'adresse ABAS en pied de page, le présent bon de garantie dûment complété par vos soins accompagné d'une copie lisible de la facture de votre dispositif.
- de compléter le bon de garantie disponible sur notre site Internet www.simbiose.fr auquel vous joindrez la copie lisible de la facture de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif SIMBIOSE®.

Nom* :

Prénom :

Adresse* :

Code Postal - Ville* :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Modèle* : SIMBIOSE EH

Numéro de votre SIMBIOSE* :

Important pour le suivi de votre SIMBIOSE

Raison sociale de l'entreprise ayant procédé à l'installation :

Adresse* :

Code Postal - Ville* :

Date de la pose :

Madame, Monsieur

déclare avoir :

- pris connaissance des conditions générales de vente, des obligations et limitations de garanties définies dans le guide de l'utilisateur fourni avec votre SIMBIOSE®.
- vérifié l'état du matériel le jour de l'installation.

À _____, le*

Signature, précédée de la mention* « lu et approuvé »

* Informations et mentions obligatoires